

## Ramatuelle C'était hier, mercredi 30 novembre, la date-butoir pour déposer les plis en vue de l'exploitation d'une concession de plage à Pampelonne pour la période 2019 - 2030

**À** l'accueil de l'hôtel de ville, hier, à quelques instants de la pause méridienne, c'est l'horloge parlante que l'on écoutait. Car, la date-butoir pour le dépôt des candidatures sur les concessions de plage était fixée à 12 heures. Pile. Mais aucun retardataire, essoufflé, désireux de déposer à tout prix son dossier n'a franchi le seuil. Les postulants avaient pris leurs précautions pour être dans les délais. Alors que le début de semaine avait été relativement calme, les candidats ont défilé lors de cette ultime matinée.

### ■ COMBIEN DE DOSSIERS DÉPOSÉS

Top secret ! La municipalité n'a pas lâché un mot sur le nombre de plis reçus, ni même un ordre de grandeur afin d'imaginer l'afflux de candidatures. « C'est une chose sensible, étudie le premier magistrat, Roland Bruno. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des candidatures. Suffisamment. »

### ■ LE 4 DÉCEMBRE

La commission de Délégation du Serv. Public (DSP) se réunira autour du maire et dressera la liste des plis, anonymes, arrivés dans les délais impartis. C'est la phase d'identification des candidats.

Le bureau d'études sélectionné par la Ville, Espelia, réceptionnera l'ensemble

des dossiers de candidature. Celui-ci est chargé de dresser un tableau de chaque pli, selon trois modes :

- Soit il propose de retenir la candidature, sans réserve.
- Soit de retenir, avec réserves, avec une demande de complément au candidat.
- Soit, il rejette le pli [exemple : pour absence de garantie financière].

### ■ LE 18 DÉCEMBRE

Deuxième réunion de ladite commission DSP. Celle-ci prendra connaissance du rapport d'analyses réalisés par le bureau Espelia.

### ■ DÉLAI DE 48 H

À ce moment-là, la Ville peut envoyer un courrier si le dossier est incomplet. Les postulants ont 48 heures pour compléter les informations jugées insuffisantes par le rapport.

### ■ AVANT NOËL

Il ne reste plus que les candidats jugés aptes à postuler. Le premier écrémage a eu lieu. Reste à découvrir la deuxième enveloppe et les offres détaillées.

Nouvelle réunion de la commission qui prend connaissance de l'avis du bureau d'études concernant les offres cette fois-ci.

Le bureau Espelia délivrera les points forts et les points faibles de chacune des offres. Avec ces informations, la commission donnera ensuite son avis.

### ■ PRINTEMPS 2018

Si cette date est imprécise, c'est qu'elle fluctuera en fonction du nombre de plis reçus en mairie. Plus il sera important, plus le travail du bureau d'études sera conséquent.

Dans cette période, le maire organisera, librement "de par la loi", des négociations avec les candidats les mieux classés. D'après le règlement de la DSP, seront retenus les deux meilleurs candidats pour chaque lot.

Le règlement fait état de quatre critères :

- 1 - Le concept et l'ambiance que le concessionnaire souhaite diffuser sur cette plage.
- 2 - Les moyens mis en œuvre pour ce projet.
- 3 - La responsabilité sociale de l'entreprise.
- 4 - La cohérence économique du dossier présenté. En clair, ce n'est pas au plus-disant mais au mieux-disant. La Ville aimerait boucler cette phase-là, au printemps prochain.

### ■ 15 OCTOBRE 2018

Ce sera le début des travaux de démolition. La Ville demandera aux exploitants d'enlever leurs meubles pour cette date. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur le sable nu, les nouveaux délégataires entreront sur leur lot. La concession démarrera en mars 2019.

N. SA.



Dernière saison en 2018 pour voir le visage de Pampelonne tel qu'il s'est façonné depuis 1955. À partir de 2019, le schéma d'aménagement prévoit le recul des établissements derrière la dune.

(Photo P. Bl.)